Chapitre 4 – Les différents types d'entreprises

INTRODUCTION

Les entreprises présentent une grande diversité. Elles ne poursuivent pas toutes les mêmes activités, n'emploient pas le même nombre de personnes, ne disposent pas des mêmes ressources et n'utilisent pas les mêmes technologies. Elles peuvent également avoir des formes juridiques différentes.

Pour mieux comprendre cette diversité, il est nécessaire de disposer de **critères permettant de classer et de distinguer les entreprises**.

Dans ce chapitre, nous allons traiter successivement :

1. **La classification selon les critères juridiques** ;
2. **La classification selon les critères économiques**, notamment :
    - le secteur d'activité ;
    - la branche d'activité ;
    - l'effectif du personnel ;
    - le chiffre d'affaires ;
    - la valeur ajoutée ;
    - le capital ;
3. **La classification selon la technologie** ;
4. **La comparaison des différents types d'entreprises**.

L'objectif est de permettre à l'apprenant d'identifier les principaux types d'entreprises et de comprendre que plusieurs critères peuvent être combinés pour caractériser une même entreprise.

I. CLASSIFICATION SELON LES CRITÈRES JURIDIQUES

La classification juridique consiste à distinguer les entreprises selon leur **statut juridique**, c'est-à-dire selon les règles qui déterminent leur création, leur fonctionnement, leur responsabilité et les relations entre les propriétaires ou associés.

Cette classification permet notamment de répondre à plusieurs questions :

- Qui possède l'entreprise ?
- Qui prend les décisions ?

- Qui supporte les risques ?
- Comment le capital est-il constitué ?
- Quelle est la responsabilité des propriétaires ou associés ?

A. L’entreprise individuelle

L’entreprise individuelle est exploitée par **une seule personne** qui exerce l’activité pour son propre compte.

L'entrepreneur assure généralement la direction de l'entreprise et prend les décisions relatives à son fonctionnement.

Caractéristiques

- un seul exploitant ;
- gestion relativement simple ;
- prise de décision rapide ;
- responsabilité de l'entrepreneur selon le régime juridique applicable ;
- adaptée notamment aux activités de petite taille.

Exemples : commerce de proximité, artisan, activité de prestation de services, activité professionnelle indépendante.

B. Les entreprises sociétaires

Une société est constituée par une ou plusieurs personnes qui mettent en commun des ressources afin d'exercer une activité.

Selon la forme juridique choisie, les règles relatives au capital, à la responsabilité, à la gestion et à la prise de décision peuvent être différentes.

On distingue notamment :

1. Les sociétés de personnes

Elles reposent principalement sur la relation entre les associés et leur confiance réciproque.

La personnalité et l’engagement des associés jouent donc un rôle important dans leur fonctionnement.

2. Les sociétés de capitaux

Dans ces sociétés, l’importance du capital apporté occupe une place centrale.

La séparation entre la société et les associés est généralement plus marquée et les règles de fonctionnement sont davantage structurées.

3. Les sociétés à forme intermédiaire

Certaines formes combinent des caractéristiques des sociétés de personnes et des sociétés de capitaux.

Exemple : la société à responsabilité limitée, selon le droit applicable.

C. Les entreprises publiques

Une entreprise publique est une entreprise dont le capital est détenu totalement ou partiellement par l'État ou par une collectivité publique, selon le statut juridique concerné.

Elle peut exercer une activité économique tout en participant à la réalisation d'objectifs d'intérêt général.

D. Les entreprises privées

Une entreprise privée appartient à des personnes physiques ou morales privées.

Ses propriétaires peuvent être :

- un entrepreneur individuel ;
- plusieurs associés ;
- des investisseurs ;
- des actionnaires.

E. Les entreprises à participation publique et privée

Certaines entreprises associent des capitaux publics et privés.

On parle alors, selon la forme juridique retenue, d'entreprises à **participation mixte**.

À retenir

La classification juridique permet principalement de comprendre **qui possède l'entreprise, comment elle est organisée juridiquement et comment les responsabilités sont réparties**.

II. CLASSIFICATION SELON LES CRITÈRES ÉCONOMIQUES

La classification économique permet de distinguer les entreprises en fonction de leurs **activités, de leur taille et de leurs ressources**.

Elle permet notamment d'étudier la structure du tissu économique et de comparer les entreprises entre elles.

Plusieurs critères peuvent être utilisés.

A. Le secteur d'activité

Le secteur d'activité regroupe les entreprises selon la nature générale de leur activité économique.

On distingue traditionnellement trois grands secteurs.

1. Le secteur primaire

Il regroupe les activités qui exploitent directement les ressources naturelles.

Exemples :

- agriculture ;
- élevage ;
- pêche ;
- exploitation forestière ;
- extraction de ressources naturelles.

2. Le secteur secondaire

Il regroupe principalement les activités de **transformation** des matières premières en produits.

Exemples :

- industrie agroalimentaire ;
- textile ;

- automobile ;
- construction ;
- production industrielle.

3. Le secteur tertiaire

Il regroupe principalement les activités de **services**.

Exemples :

- commerce ;
- transport ;
- banque ;
- assurance ;
- tourisme ;
- conseil ;
- formation ;
- télécommunications.

Cette distinction est utile pour comprendre la structure générale d'une économie. Certaines activités peuvent toutefois présenter des caractéristiques relevant de plusieurs secteurs.

B. La branche d’activité

La **branche d’activité** regroupe les entreprises qui produisent des biens ou des services de même nature ou qui participent à une même activité productive.

La notion de branche est donc plus précise que celle de secteur.

Exemple

Le secteur secondaire comprend de nombreuses activités industrielles.

On peut y distinguer plusieurs branches :

- industrie textile ;
- industrie automobile ;
- industrie alimentaire ;
- industrie chimique ;
- industrie pharmaceutique.

Secteur et branche : différence

Le **secteur** donne une vision générale de l'activité économique.

La **branche** permet une analyse plus précise d'une activité ou d'un type de production.

C. L’effectif du personnel

L'effectif correspond au **nombre de personnes employées par l'entreprise**.

Il constitue l'un des critères les plus utilisés pour apprécier la taille d'une entreprise.

On distingue généralement :

- micro entreprises ou très petites entreprises ;
- petites entreprises ;
- entreprises moyennes ;
- grandes entreprises.

Les seuils précis peuvent varier selon le pays, la réglementation et l'organisme qui réalise la classification.

Pourquoi utiliser l'effectif ?

L'effectif permet notamment :

- d'apprécier la dimension humaine de l'entreprise ;
- de comparer les entreprises ;
- d'adapter certaines obligations réglementaires ;
- d'étudier l'emploi ;
- d'analyser l'organisation du travail.

Cependant, l'effectif ne suffit pas à lui seul pour mesurer la taille économique d'une entreprise.

D. Le chiffre d’affaires

Le **chiffre d'affaires (CA)** correspond au montant des ventes réalisées par une entreprise au cours d'une période donnée.

Il constitue un indicateur important du **volume d'activité commerciale**.

Formule simplifiée

Chiffre d'affaires = Prix de vente × Quantités vendues

Pour plusieurs produits :

CA = Σ (Prix de vente × Quantités vendues)

Exemple

Une entreprise vend 10 000 unités d'un produit à 100 DH l'unité :

CA = 10 000 × 100 = 1 000 000 DH

Le chiffre d'affaires permet notamment de comparer le volume d'activité de plusieurs entreprises.

Attention

Un chiffre d'affaires élevé ne signifie pas nécessairement qu'une entreprise réalise un bénéfice élevé.

En effet :

Chiffre d'affaires ≠ bénéfice

Une entreprise peut réaliser un chiffre d'affaires important tout en supportant des coûts très élevés.

E. La valeur ajoutée

La **valeur ajoutée (VA)** mesure la richesse créée par l'entreprise grâce à son activité productive.

Elle correspond, de manière simplifiée, à la différence entre la valeur de la production ou des ventes et les consommations intermédiaires utilisées pour réaliser cette production.

Formule simplifiée

VA = Valeur de la production – Consommations intermédiaires

Dans une approche comptable simplifiée :

VA = Marge commerciale + Production de l'exercice – Consommations de l'exercice

La valeur ajoutée constitue un indicateur important car elle permet de mesurer la **richesse réellement créée par l'entreprise**.

Cette richesse est ensuite répartie entre différents bénéficiaires :

- salariés ;
- État et organismes sociaux ;
- prêteurs ;
- associés ou actionnaires ;
- entreprise elle-même, notamment à travers l'autofinancement.

Exemple simplifié

Une entreprise réalise une production évaluée à **5 000 000 DH** et utilise **3 000 000 DH** de consommations intermédiaires.

VA = 5 000 000 – 3 000 000 = 2 000 000 DH

L'entreprise a donc créé une valeur ajoutée de **2 000 000 DH** selon cette approche simplifiée.

F. Le capital

Le **capital** correspond aux ressources apportées par les propriétaires ou associés à l'entreprise lors de sa constitution ou au cours de son développement, selon les modalités prévues par le cadre juridique applicable.

Le capital peut notamment être constitué :

- d'apports en numéraire ;
- d'apports en nature ;
- et, dans certaines formes juridiques, selon les règles applicables, d'autres catégories d'apports.

Le capital constitue donc un élément permettant d'apprécier la structure financière et les moyens mis à disposition de l'entreprise.

Exemple

Une société est créée avec :

- Associé A : 300 000 DH ;
- Associé B : 200 000 DH ;

- Associé C : 500 000 DH.

Le capital social est alors de :

300 000 + 200 000 + 500 000 = 1 000 000 DH

Attention

Le montant du capital ne permet pas, à lui seul, de mesurer la taille réelle ou la performance d'une entreprise.

Une entreprise disposant d'un capital important peut avoir une activité limitée, tandis qu'une autre peut développer une activité importante avec une structure de capital différente.

III. CLASSIFICATION SELON LA TECHNOLOGIE

La technologie utilisée constitue également un critère permettant de différencier les entreprises.

La technologie désigne l'ensemble des **techniques, équipements, procédés, connaissances et outils** utilisés pour produire des biens ou fournir des services.

Les entreprises peuvent ainsi être distinguées selon leur niveau d'utilisation technologique.

A. Les entreprises à faible intensité technologique

Elles utilisent relativement peu de technologies complexes.

Le travail humain peut occuper une place importante dans le processus de production.

Exemples :

- certaines activités artisanales ;
- certaines activités traditionnelles ;
- petits services.

B. Les entreprises à technologie intermédiaire

Elles utilisent des équipements et des procédés techniques plus développés.

La production repose généralement sur une combinaison entre :

Travail humain + équipements + technologies.

C. Les entreprises à forte intensité technologique

Elles utilisent des technologies avancées, des équipements automatisés, des logiciels spécialisés, des systèmes numériques ou des procédés complexes.

Exemples :

- industrie aéronautique ;
- certaines activités pharmaceutiques ;
- électronique ;
- technologies de l'information ;
- certaines activités industrielles automatisées.

D. Les effets de la technologie sur l'entreprise

Le niveau technologique peut avoir des conséquences sur :

- la productivité ;
- la qualité ;
- les coûts ;
- les délais ;
- les compétences nécessaires ;
- l'organisation du travail ;
- l'innovation ;
- la compétitivité.

Ainsi, la technologie ne concerne pas uniquement les machines. Elle influence également **les méthodes de travail, les compétences et l'organisation de l'entreprise**.

IV. COMPARAISON DES DIFFÉRENTS TYPES D'ENTREPRISES

Une entreprise ne peut généralement pas être caractérisée à partir d'un seul critère.

Il est préférable de **combiner plusieurs critères** afin d'obtenir une vision plus complète.

Critère	Question principale	Exemples de catégories
Juridique	Quel est le statut de l'entreprise ?	Individuelle, société, publique, privée
Secteur	Dans quel grand secteur exerce-t-elle ?	Primaire, secondaire, tertiaire
Branche	Quelle activité spécialisée exerce-t-elle ?	Textile, alimentaire, transport, banque…
Effectif	Combien de personnes emploie-t-elle ?	Petite, moyenne, grande…
Chiffre d'affaires	Quel est le volume de ses ventes ?	CA faible, moyen ou élevé
Valeur ajoutée	Quelle richesse crée-t-elle ?	VA faible, moyenne ou élevée
Capital	Quelles ressources ont été apportées par les propriétaires ou associés ?	Capital faible, moyen ou important
Technologie	Quel niveau de technologie utilise-t-elle ?	Faible, intermédiaire, forte intensité technologique

Remarque :

Il n'existe donc pas un seul classement permettant de décrire toute la diversité des entreprises.

CONCLUSION

Les entreprises se distinguent par leur **statut juridique, leur activité économique, leur taille, leurs ressources et leur niveau technologique**.

La classification juridique permet de comprendre la propriété et le cadre légal de l'entreprise. La classification économique permet d'étudier son secteur, sa branche, son effectif, son chiffre d'affaires, sa valeur ajoutée et son capital. Enfin, la classification technologique permet d'apprécier les techniques et les moyens utilisés dans le processus de production.

Ces différents critères ne s'excluent pas : ils sont **complémentaires** et peuvent être combinés pour obtenir une caractérisation plus précise de chaque entreprise.

Après avoir étudié **ce qu'est une entreprise et comment elle peut être classée**, il convient maintenant de s'interroger sur **ce qu'elle cherche à atteindre et pourquoi elle existe**.

C'est l'objet du prochain chapitre : Les finalités de l’entreprise